Déclaration sur le soutien à l'instauration d'une Journée européenne à la mémoire des Justes

2012/2093(DCE) - 10/05/2012 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une Déclaration sur le soutien à l'instauration d'une Journée européenne à la mémoire des Justes.

Rappelant l'importance morale que revêt le Jardin des Justes du mémorial de Yad Vashem à Jérusalem, fondé par Moshe Beisky afin de rendre hommage aux personnes qui avaient apporté leur aide à des Juifs pendant la Shoah, le Parlement soutient l'appel lancé par d'éminents citoyens en faveur de l'institution, **le 6 mars de chaque année**, d'une Journée européenne à la mémoire des Justes pour rendre hommage à ceux qui se sont opposés, à titre individuel, au totalitarisme et aux crimes contre l'humanité.

Dans sa déclaration, le Parlement évoque la mémoire de toutes les institutions qui ont rendu hommage aux personnes ayant sauvé des vies lors de tous les génocides ou massacres (comme en Arménie, en Bosnie, au Cambodge et au Rwanda) et crimes contre l'humanité, perpétrés au cours des 20e et 21e siècles, ainsi que la mémoire tous ceux qui ont préservé la dignité humaine sous le nazisme et le totalitarisme communiste.